

6.1. TAUX PLAFONDS										6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE				
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)			Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :				
	national 11	départemental 12	de 2024 13		de 2023 14		15			a. National	b. Communal			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,49	123,73		5,33000		118,40			Taux maximum :				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	55,07	137,68		11,00000		126,68			a. Taux communal majoré à ne pas dépasser				
Taxe d'habitation (TH)	24,45	20,74	61,13		4,12000		57,01			b. Taux maximum de la majoration spéciale				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50		3,93000		49,57			1,32				
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...										Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique				
a. ...la diminution sans lien a été appliquée										>>>		9,18		
										>>>		>>>		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés										>>>				

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	406 595	43,89	118,40	426 000	186 971	43,89	186 971
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 781	64,38	126,68	40 100	25 816	64,38	25 816
Taxe d'habitation (TH)	72 562	16,11	57,01	71 500	11 519	16,11	11 519
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	50 561	21,57	49,57	54 100	11 669	21,57	11 669
				Total	235 975		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$235\,975 = 1,000\,000$			
Taxe d'habitation (TH)	$235\,975$			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
22 150	23 653	0	447	23 455	26 861	52 173		148 739

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
235 975		148 739		384 714

À ANGOULEME

Le 15 MARS 2024

Total prévisionnel au titre
de la fiscalité directe
locale
2024

384 714



Le 26 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques La sous-Préfecture, Confolens, Le Maire,

FRANCOIS DOUIS
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 18/03/2024

Pour la Commune, Le Maire,

Gérard LIOT

